



Article de loi permettant de monter un dossier pour le notaire

Par RIGOBERT

Bonjour,

C'est une demande concernant les héritiers qui ne veulent fournir aucun document au notaire, malgré toutes les relances de courriers.

Il semble qu'il y ait un article de loi sur ce thème, pouvez-vous me le donner ? Cet article de la loi permet de monter un dossier pour transmission au notaire.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pensez peut-être aux articles 771 et 772 du code civil sur la sommation d'opter ?

Par RIGOBERT

Les articles 771 et 772 ne mentionnent pas explicitement la création de dossier contre l'héritier qui ne veut pas coopérer.

Je pensais à d'autres articles de loi plus explicites.

Par yapasdequoi

qu'entendez vous par "création de dossier" ?
Demandez au notaire.

Par kang74

Bonjour

Quels documents ?
Est ce qu'ils ont accepté la succession ?
Cela commence par là .
Quand a eu lieu le décès ?